

réserve bien connue qui dit que l'initiative en matière de dépenses publiques appartient au Gouvernement seul, si des résolutions de cette nature peuvent être présentées et débattues. En tous les cas, je vous soumetts cette question, monsieur l'Orateur, afin que vous la considériez. Je sais que personne ne discutera la sagesse du règlement qui veut que les lois du Parlement ou les résolutions entraînant des dépenses de fonds publics soient présentées par le Gouvernement seulement, parce que, autrement, il me semble que le Gouvernement, qui est au fond responsable, ne pourrait exercer aucun contrôle sur les dépenses. De plus, les députés eux-mêmes se trouveraient dans une position très difficile, si la Chambre se trouve engagée, soit par une résolution ou soit par un projet de loi, à des dépenses demandées par un simple député.

M. L'ORATEUR: Le premier ministre a soulevé un point assez difficile et sur lequel je ne voudrais pas donner une opinion à brûle pourpoint. L'honorable député dont le nom a été donné comme appuyant cette résolution s'est levé et je préférerais pour le moment que la discussion soit continuée. En attendant, je réserverai ma décision touchant le point de procédure et je pourrai peut-être décider plus tard, au cours du débat.

L'hon. M. FIELDING: Si vous voulez me permettre de dire un mot au sujet du point de procédure, bien que l'attitude prise par mon très honorable ami soit exacte, je crois que les règlements de la Chambre permettent l'expression abstraite d'une opinion ne demandant pas elle-même des dépenses de fonds publics et je suis porté à croire, chose que je soumetts à votre jugement, que la résolution de l'honorable député tombe dans cette catégorie, c'est-à-dire qu'elle ne demande pas une dépense de deniers publics. Je ne veux rien dire touchant le mérite de la question et je ne veux que vous soumettre ma manière de voir touchant le point de procédure.

M. L'ORATEUR: Tout honorable député a qualité pour discuter le point de procédure, mais je préférerais que cette discussion vienne plus tard, quand je serai prêt à donner une décision. En attendant, je demanderai à l'honorable député qui a appuyé la résolution de bien vouloir prendre la parole.

M. KNOX: En appuyant cette résolution, monsieur l'Orateur, je désire traiter très succinctement un ou deux points que je crois d'importance vitale pour la population de l'Ouest et, incidemment, pour tout

le peuple du pays. L'honorable député de Nelson (M. Campbell) a traité la question à fond et a fait ressortir de nombreux points militant en faveur du parachèvement de ce projet. Il a fait voir quel grand bien serait pour le pays cette voie ferrée jusqu'à la baie d'Hudson, et il n'y a pas de doute que, pour le moment, cette entreprise se détériore et rétrograde au lieu d'avancer. Je suis profondément intéressé à la mise en valeur des ressources naturelles du pays et particulièrement à celles des ressources de ce grand pays intérieur du Nord-Ouest plus ou moins tributaire de la baie d'Hudson. Je ne vois rien qui pourrait mieux favoriser le développement et la colonisation de cette région que la construction du chemin de fer de la baie d'Hudson. Il y a aussi une autre raison qui montre la nécessité de faire quelque chose pour ouvrir cette voie et c'est le fait que l'Ouest porte en ce moment un lourd fardeau sous la forme de tarifs de transports élevés.

Ces tarifs de petite vitesse ont pour effet de paralyser le commerce et la production, parce que les marchandises expédiées dans l'Ouest de même que les produits expédiés de l'Ouest sont sujets à un système de transport des plus dispendieux. Je crois que l'exploitation de la ligne de la baie d'Hudson supprimerait jusqu'à un certain point ce désavantage. La croyance se répand très fortement dans l'Ouest que les intérêts de l'Est sont jusqu'à un certain point opposés à l'ouverture de la ligne de la baie d'Hudson. Nous croyons donc que le délai apporté à l'achèvement du projet a été inspiré par ces intérêts. Cette croyance existe très fortement dans tout l'Ouest. La population de l'Ouest attend depuis de nombreuses années l'ouverture de cette ligne. Je dois dire que dans les assemblées annuelles de la Saskatchewan Grain Growers' Association, nous avons traité chaque année cette question depuis probablement quinze ans. A chaque assemblée une résolution a été présentée et chaque fois elle a reçu l'approbation unanime.

Quant à la différence de distance pour les marchandises qui vont dans l'Ouest ou pour les produits qui en viennent, si nous prenons une localité dans l'ouest central, disons la ville de Kindersley, qui est importante, nous constatons que la différence de distance de Kindersley au débouché sur l'océan est de 1,100 milles en faveur de la ligne de la baie d'Hudson, via Nelson, par comparaison avec le parcours jusqu'à Montréal. Dans la circonscription que j'ai l'hon-